

 <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/assassinat-de-samuel-paty-huit-personn...>

 De

 6 min read

Assassinat de Samuel Paty : huit personnes jugées à partir de ce lundi pour leur implication à des degrés divers - France Bleu

Le 16 octobre 2020 vers 17 heures, Samuel Paty, un professeur d'histoire-géographie de 47 ans, est poignardé puis décapité près du collège où il enseignait, à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines. Quatre ans plus tard, la cour d'assises spéciale de Paris va juger à partir de ce lundi sept hommes et une femme. L'assassin, Abdoullakh Anzorov, sera le grand absent du procès : le Russe de 18 ans, d'origine tchétchène et bénéficiaire du statut de demandeur d'asile en France, a été **tué par la police peu après son acte**.



Un premier procès, celui de six anciens collégiens, mineurs au moment des faits, a déjà eu lieu en 2023. Avant la mort de Samuel Paty, le professeur avait été la cible d'une intense campagne de cyberharcèlement. À l'origine de cette campagne de haine et d'intimidation, qui aura finalement mené à son assassinat, le mensonge d'une élève de 13 ans accusant à tort le professeur Paty de discrimination envers les musulmans.

Une campagne de haine sur les réseaux sociaux

Une dizaine de jours auparavant, Samuel Paty avait dispensé un cours sur la liberté d'expression à ses élèves de 4ème au collège du Bois d'Aulne, montrant, pour illustrer son propos, deux caricatures du prophète Mahomet publiées par l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo. Une élève, alors exclue pour indiscipline, avait prétendu ensuite auprès de

son père avoir assisté au cours et que le professeur avait demandé aux élèves musulmans de se signaler et de sortir de classe. Son mensonge, repris massivement sur les réseaux sociaux par des adultes peu scrupuleux, a conduit à la *"mise à mort"*, selon les mots du Parquet national antiterroriste (Pnat), de Samuel Paty.

La jeune fille et cinq autres ex-collégiens ont été condamnés l'automne dernier à des peines allant de 14 mois avec sursis à deux ans dont six mois ferme à l'issue d'un procès à huis clos devant le tribunal pour enfants. Le **père de la collégienne**, Brahim Chnina, Marocain de 52 ans, sera ce lundi l'un des principaux accusés, au côté du **militant islamiste** franco-marocain Abdelhakim Sefrioui, 65 ans.

Les deux hommes, en détention provisoire depuis quatre ans, lancent une virulente campagne sur les réseaux sociaux et publient des vidéos prenant pour cible l'enseignant, **déclenchant une déferlante de haine** à son encontre. M. Chnina porte plainte contre Samuel Paty pour diffusion d'image pornographique. Et il échange par téléphone avec l'assassin, informé de la polémique visant l'enseignant via une de ses vidéos.

Poursuivis pour association de malfaiteurs terroriste, Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui, auteur des vidéos, **encourent 30 ans de réclusion** criminelle. *"Mon client entend s'expliquer sur le fond du dossier et démontrer qu'il n'a absolument aucun lien de près ou de loin avec cet attentat odieux qu'il condamne depuis le premier jour"*, explique Me Ouadie Elhamamouchi, l'avocat d'Abdelhakim Sefrioui.

L'achat du couteau la veille de l'attentat

Deux amis de l'assaillant, Naïm Boudaoud, 22 ans, et le Russe d'origine tchéchène Azim Epsirkhanov, 23 ans, comparaissent pour complicité d'assassinat terroriste, un crime passible de la réclusion criminelle à perpétuité. La veille de l'attentat, ils ont notamment accompagné Anzorov dans une coutellerie de Rouen pour l'achat d'un couteau correspondant à celui retrouvé à proximité de son cadavre.

Naïm Boudaoud était aussi avec Anzorov pour l'achat, quelques heures avant le crime, de **deux pistolets Airsoft et des billes d'acier** dans un magasin de Cergy. En audition, Azim Epsirkhanov a reconnu avoir reçu la somme de 800 euros de la part d'Anzorov pour lui procurer une arme à feu en urgence, ce qu'il n'a pas réussi à faire.

Les avocats de Naïm Boudaoud, Adel Fares et Hiba Rizkallah, contestent la *"complicité"* de leur client. *"Près de trois ans d'information judiciaire n'ont jamais permis d'établir que Naïm Boudaoud avait connaissance du moindre projet criminel de l'assaillant"*, estiment-ils. *"L'analyse faussée du dossier qui a eu cours jusqu'alors ne pourra résister aux preuves objectives qui seront débattues à l'audience"*.

Propagande jihadiste

La cour jugera également trois personnes qui appartenaient à des groupes Snapchat gravitant autour d'Abdoullakh Anzorov. Le Turc Yusuf Cinar, le Russe d'origine tchéchène Ismaïl Gamaev et le Réunionnais Louqmane Ingar, tous trois âgés de 22 ans, ont selon l'accusation **échangé des messages à contenus jihadistes** avec Anzorov.

L'un de ces groupes Snapchat, qui diffusait de la propagande jihadiste, a publié après l'attentat le message de revendication d'Anzorov et des photographies du corps de Samuel Paty. Et postérieurement des vidéos en hommage à l'assaillant. Ismaïl Gamaev est également accusé d'avoir *"conforté Abdoullakh Anzorov"* dans son projet d'assassinat dans les semaines précédant le passage à l'acte.

Yusuf Cinar était au moment des faits *"un jeune homme de 18 ans, déscolarisé et dans un état de fragilité important. Non seulement il n'a jamais eu connaissance du projet du terroriste, mais il n'a jamais approuvé l'acte commis, ni partagé une quelconque idéologie radicale"*, assure son avocate, Me Lucile Collot.

Seule femme parmi les accusés, Priscilla Mangel, 36 ans, connue pour appartenir à la mouvance islamiste radicale, **a elle aussi "conforté" Anzorov dans son projet**, même si elle n'en connaissait pas la nature, assure l'accusation. Elle est notamment soupçonnée d'avoir, sur Twitter, présenté à Anzorov le cours de Samuel Paty comme *"l'illustration de la guerre menée par les institutions républicaines contre les musulmans"*.

Ce procès doit "permettre une prise de conscience"

"La mécanique tragique qui a abouti au martyr de Samuel Paty révèle la profondeur de l'entrisme islamiste en France, et sa porosité avec le terrorisme. Son exposition en détail en audience publique doit non seulement aboutir à la condamnation sévère de ceux qui y

ont concouru, mais aussi permettre une prise de conscience de notre société face à un péril mortel", ont dit souhaiter Thibault de Montbrial et Pauline Ragot, avocats de Mickaëlle Paty, la sœur du professeur assassiné.

Ce procès sera aussi l'occasion d'évoquer Samuel Paty, un homme *"essequé, apeuré, aux abois"*, selon les magistrats instructeurs. *"Je suis menacé par des islamistes locaux"*, écrit-il à ses collègues le 10 octobre 2020, quatre jours après son cours sur la liberté d'expression. Triste symbole du sentiment d'insécurité qui l'habitait, un dérisoire marteau a été découvert dans son sac à dos après son assassinat.

Le procès est prévu jusqu'au 20 décembre.

Generated with Reader Mode